

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VAL-SONNETTE

Délibération n° 2026-55

En exercice 19

Présents 16

Pouvoirs 3

Suffrages exprimés 19

Date de la Convocation

14 septembre 2026

Date de l'affichage

14 septembre 2026

Séance du 22 septembre 2026

-----  
L'an deux mil vingt-six,  
et le vingt-deux septembre,  
à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune,  
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,  
sous la présidence de Madame MONNET Brigitte,

Objet de la délibération :

**Attribution de subventions  
aux associations**

Présents : MONNET Brigitte, PICARD Vincent, NICOLET Audrey, BONNIER Jacques,  
MARCHAND Claudine, BLANCHOT Xavier, BAUDET Sophie, BENOIT Jérôme, DILIGENT  
Coralie, HAUBRUGE Christopher, LAINE Anthony, PELLICOLI Anthony, ROCHET Jean-  
Louis, ROGER Denis, ROUCHE Irène, ROUSSE Emmanuelle

Absents : CHAILLET Marie-Noëlle (pouvoir à D. ROGER), PACOU Isabelle (pouvoir à  
B. MONNET), PULICE Morgane (pouvoir à V. PICARD)

Secrétaire de séance : LAINE Anthony

Dans le cadre de la politique de soutien aux associations locales, la commune procède à l'examen des demandes de subventions présentées par les associations. Cette démarche vise à accompagner les initiatives porteuses de sens pour le territoire, en veillant à ce que les financements alloués répondent aux priorités définies par les orientations budgétaires et les enjeux publics.

Vu l'avis de la commission extra-municipale sociale, animation, culture, jeunesse et aînés en date du 14 septembre 2026 :

- La Cagnotte des p'tits écoliers 400 € : favorable
- Le VAL (Vincelles Animation Loisirs 400 € : favorable
- Les Petits Bras 240 € : favorable
- AICAF de l'Amicale des Chasseurs du Vignoble (Cesancey, Grusse et Sainte-Agnès) 600 € : avis défavorable

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** d'accorder les subventions aux associations comme suit :

- La Cagnotte des p'tits écoliers : 400 € - à l'unanimité
- Le VAL (Vincelles Animation Loisirs : 400 € - à l'unanimité
- Les Petits Bras : 240 € - à l'unanimité
- AICAF de l'Amicale des Chasseurs du Vignoble (Cesancey, Grusse et Sainte-Agnès) : 600€ - 8 contre, 3 pour et 8 abstentions

**AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent.

Fait et délibéré  
A VAL-SONNETTE, le 22 septembre 2026  
POUR EXTRAIT CONFORME  
La Maire, MONNET Brigitte

